CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit CYGON 480

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001276

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #8277, 25651, 25650

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> <u>FMC of Canada Limited</u>

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023 1.0

Irritation de la peau Catégorie 2

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Risque d'aspiration Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger









Mot indicateur Danger

Déclarations sur les risques H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage

antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
dimethoate	dimethoate	60-51-5	>= 30 - < 60
cyclohexanone	cyclohexanone	108-94-1	>= 30 - < 60
Solvent naphtha (petro-	Solvent naphtha	64742-94-5	
leum), heavy arom.	(petroleum),		>= 10 - < 30
	heavy arom.		
4-Nonylphenol	4-Nonylphenol	127087-87-0	
	branched,		>= 1 - < 5
	ethoxylated		

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de phosphore

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone oxydes de soufre

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diato-

mées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflam-

mation des vapeurs organiques).

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation, main-

tenir le flacon dans une cuvette métallique.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
cyclohexanone	108-94-1	TWA	20 ppm 80 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	50 ppm 200 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		STEL	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
			100 mg/m3	
		TWA	20 ppm	ACGIH
		STEL	50 ppm	ACGIH
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
dimethoate	60-51-5	L'activité acétylcholi- nestérase	Dans des globules rouges	Fin de quart de travail	70 % de la ligne de base indivi- duelle	ACGIH BEI
		Activité butyrylcho- linestérase	Dans le sérum ou le plasma	Fin de quart de travail	60 % de la ligne de base indivi- duelle	ACGIH BEI
cyclohexanone	108-94-1	1,2- cyclo- hexanediol	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la se- maine de travail	80 mg/l	ACGIH BEI
		Cyclo- hexanol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	8 mg/l	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : suspension

Couleur : jaune pâle

Odeur : caractéristique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : < 5 °C

Point/intervalle d'ébullition : 80 °C

Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition.

Point d'éclair : 42 °C

Méthode: Coupe fermée Pensky-Martens - PMCC

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 5 - 10 mPa.s (25 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Sans objet

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 450 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 2.5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

dimethoate:

Génotoxicité in vivo : Méthode: Directives du test 478 de l'OECD

Résultat: négatif

cyclohexanone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la répara-

tion de l'ADN

Système de test: Fibroblastes diploïdes humains Méthode: Directives du test 482 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023 1.0

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 475 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de létalité dominante

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 478 de l'OECD

Résultat: négatif

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile) (mâle et fe-

melle)

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Directives du test 477 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-Génotoxicité in vivo

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

dimethoate:

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

- Évaluation sur la reproduction.

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

cyclohexanone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Dose: 1.02, 2.04, 4.1 mg/l

Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 4.1 mg/l Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 2.04 mg/l Toxicité générale sur la génération F2: NOAEC: 2.04 mg/l

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e) Dose: 50, 250, 500 mg/kg b.w.

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 250 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: Aucun effet tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-

lité.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

dimethoate:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

cyclohexanone:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

dimethoate:

Espèce : Rat

LOAEL : 2.5 mg/kg p.c./jour

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

cyclohexanone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 143 mg/kg

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023 1.0

Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 90 d

Dose 40, 143 and 407 mg/kg b.w. Méthode Directives du test 408 de l'OECD

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce Rat, mâle et femelle NOAEC 0.9 - 1.8 mg/l Voie d'application inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition 12 months

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

dimethoate:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

dimethoate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo gairdneri): 30.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023 1.0

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 90.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Salmo gairdneri): 0.4 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.04 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 31 mg/kg de poids sec

(p.s.)

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 42 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 10.5 mg/kg

DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 84 mg/kg

DL50 (Phasianus colchicus (faisan de Colchide)): 14.1 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.12 µg/abeille

Remarques: Contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.15 µg/abeille

Remarques: Oral(e)

cyclohexanone:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 527 - 732

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

4-Nonylphenol branched, ethoxylated:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

Composants:

dimethoate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

cyclohexanone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023 1.0

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

4-Nonylphenol branched, ethoxylated:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: < 60 % Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

dimethoate:

Bioaccumulation Espèce: Salmo gairdneri

> Coefficient de bioconcentration (BCF): > 1,000 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.704

cyclohexanone:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.86 (25 °C)

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.72 Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Remarques: immobile

Composants:

dimethoate:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Hautement mobile dans les sols

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Stabilité dans le sol :

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

cyclohexanone:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Cyclohexanone, Dimethoate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993

Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.

(Cyclohexanone, Dimethoate)

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

366

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

Classe : 3 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 355

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Cyclohexanone, Dimethoate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Cyclohexanone, Dimethoate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : oui

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : 4-Nonylphenol branched, ethoxylated

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AICS : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Polyalkylene oxide block copolymer

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

O,O-DIMETHYL S-METHYLCARBAMOYLMETHYL

PHOSPHORODITHIOATE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada, LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Movenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des

CYGON 480



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/01/2023 50001276 Date de la première parution: 03/01/2023

produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique